
PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 octobre 2025



SOMMAIRE

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	page 3
II. DELIBERATIONS	page 3 à 21
1. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES	
Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 SEPTEMBRE 2025.....	page 3
2. FINANCES LOCALES	
A. DECISION BUDGETAIRE	
DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3.....	page 4
B. SUBVENTIONS	
1. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS DANS LE CADRE DE LA DEMOLITION, LE DESAMIANTAGE DU CHAI POUR LA CREATION D'UN LOGEMENT	page 6
2. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE « FONDS VERT » - CREATION D'UN LOGEMENT AU 3BIS RUE DU GUE EN CENTRE BOURG.....	page 8
3. PARTICIPATION FINANCIERE EXCEPTIONNELLE DE LA COLLECTIVITE AU RESTE A CHARGE D'UN AGENT SUITE A UN ACCIDENT DE TRAVAIL.....	page 11
4. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER POUR L'ORGANISATION DE LA MARCHE ROSE DU 12 OCTOBRE 2025.....	page 12
C. FISCALITÉ	
1. ETABLISSEMENT DES TARIFS 2026.....	page 13
2. TARIFS ANNONCEURS BULLETIN MUNICIPAL.....	page 20
III. DECISIONS DE LA MAIRE	pages 21 à 25
IV. DATE DES COMMISSIONS ET CONSEIL MUNICIPAL	page 25
V. QUESTIONS DIVERSES	page 26
VI. LISTE DES DELIBERATIONS PRISES	page 31

L'an deux mil vingt-cinq, le 9 Octobre à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 1er octobre 2025, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, maire. La convocation a été affichée le 1er octobre 2025.

Étaient présents : Mesdames Françoise PLAT - Florence FOUSSIER - Claude DUVOUX-Yvette MASSET - Evelyne CAIL et Messieurs Pascal BRAULT - Pedro BÄCHLER - Benoit DEFFIE - Bruno MAZIOU.

Étaient absents excusés : Patrick MOREL - Annik MOREL - Jean-Luc ESNAULT ayant donné pouvoir à Pascal BRAULT - François VIGREUX ayant donné pouvoir à Florence FOUSSIER.

Était absent : Sylvain DECOURS

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Françoise PLAT rappelle l'ordre du jour de la séance (sommaire).

Françoise PLAT informe le conseil municipal que François VIGREUX, absent ce soir, a perdu sa maman.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Yvette MASSET est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

II. DELIBERATIONS

1. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2025

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le procès-verbal de la séance du 11 SEPTEMBRE 2025 est approuvé.

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Vote pour : 10

Vote contre : 0

Abstention(s) : 1

2. FINANCES LOCALES

A. DECISION BUDGETAIRE

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3

Vu le vote du budget primitif en date du 3 avril 2025,

Vu la décision modificative budgétaire N°1 du 19 juin 2025,

Vu la décision modificative budgétaire N°2 du 11 septembre 2025,

Vu la prolongation du contrat d'un agent non titulaire pour un accroissement temporaire d'activités,

Vu les ajustements comptables nécessaires,

Madame la Maire explique et propose aux conseillers municipaux de procéder aux modifications de crédits nécessaires, mentionnées ci-dessous.

Sens	Section	Imputations	Avant DM n° 3	DM n°3	Après DM n° 3
I	R	021 - virement de la section de fonctionnement	146 318,58 €	-24 970,00 €	133 318,58 €
F	D	023 - virement à la section d'investissement	146 318,58 €	-24 970,00 €	133 318,58 €
I	R	1321- subventions non transférable etat et établissement nationaux	0,00 €	+ 11 970,00 €	11 970,00 €
I	R	1323- subvention non transférables départements	0,00 €	+ 13 000,00 €	13 000,00 €
F	D	60613- Chauffage urbain	15 000,00 €	- 800,00 €	14 200,00 €
F	D	6068- fournitures non stockées - autres matières et fournitures	0,00 €	+ 500,00 €	500,00 €
F	D	61351 - location matériel roulant	10 000,00 €	-5 000,00 €	5 000,00 €
F	D	61358- autres locations mobilières	15 000,00 €	-3 000,00 €	12 000,00 €
F	D	61521 - entretien et réparation sur terrains	10 000,00 €	+ 2 000,00 €	12 000,00 €
F	D	615231- entretien et réparations sur voirie	5 000,00 €	+ 10 000,00 €	15 000,00 €
F	D	61524-Entretien et réparations	3 000,00 €	+ 1 500,00 €	4 500,00 €
F	D	6182- documentation générale	0,00 €	+ 250,00 €	250,00 €

Sens	Section	Imputations	Avant DM n° 3	DM n°3	Après DM n° 3
F	D	6231 - annonces et insertions	500,00 €	+ 1 000,00 €	1500,00 €
F	D	6234 - réception	12 000,00 €	- 5 000,00 €	7 000,00 €
F	D	62876 - remboursement de frais au GFP de rattachement	6 000,00 €	+ 2 000,00 €	8 000,00 €
F	D	6336- Cotisation au CNFPT	5 200,00 €	+ 300,00 €	5 500,00 €
F	D	64111- personnel titulaire	195 000,00 €	+ 5 000,00 €	200 000,00 €
F	D	64118 - personnel titulaire- autres	22 000,00 €	+ 6 000,00 €	28 000,00 €
F	D	64138 - primes et autres indemnités	1 500,00 €	+ 700,00 €	2 200,00 €
F	D	6451 - URSSAF	33 500,00 €	+ 500,00 €	34 000,00 €
F	D	6453 - Cotisation aux caisses de retraite	66 300,00 €	+ 7 700,00 €	74 000,00 €
F	D	6454- cotisations aux ASSEDIC	530,00 €	+ 220,00 €	750,00 €
F	D	65134- aides	1000,00 €	- 900,00 €	100,00 €
F	D	62268 - Autres honoraires	10 000,00 €	+ 2 000,00 €	12 000,00 €

Avant la DM n° 3 :

Total Fonctionnement : (équilibré) 1 086 230,00 €

Total Investissement : (équilibré) 520 956,00 €

Après la DM n°3 :

Total Fonctionnement : (équilibré) 1 086 230,00 €

Total Investissement : (équilibré) 520 956,00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- d'**APPROUVER** la décision modificative budgétaire n°3.

- d'**AUTORISER** Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'**APPROUVER** la décision modificative budgétaire n°3 comme présentée ci-dessus.
- d'**AUTORISER** Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 9
Vote pour : 11
Vote contre : 0
Abstention(s) : 0

B. SUBVENTIONS

1. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS DANS LE CADRE DE LA DEMOLITION, LE DESAMIANTAGE DU CHAI POUR LA CREATION D'UN LOGEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16,

Considérant que la commune de SEIGY souhaite démolir, désamianter le chai pour créer un logement communal, dans ce cadre il est envisagé de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes Val de Cher Controis,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe,

Madame la Maire rappelle que l'opération se décompose ainsi :

➤ Achat du chai : 50 000,00 €

Et Frais de notaire : 1 566,92 €

➤ Travaux du logement aménagé dans la grange :

- VRD : 14164,00 €
- Démolition gros œuvre maçonnerie : 59 230,00 €
- Charpente bois : 2 000,00 €
- Couverture - Etanchéité : 5 525,00 €
- Menuiserie bois : 14 860,00 €
- Plâtrerie - isolation - faux plafonds : 16 366,00 €
- Electricité VMC : 22 754,00 €
- Climatisation PAC : 19 846,00 €
- Plomberie- sanitaire : 10 634,00 €
- Carrelage- faïence : 14 072,00 €
- Peinture - nettoyage : 5 516,00 €

➤ Dépollution et démolition du hangar : 58 630,15 €

➤ Honoraires d'architecte : 24 359,72 €

➤ Diagnostic amiante et plomb : 930,00 €

Cette opération est évaluée à 320 453,79 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

RESSOURCES	%	MONTANT
Aides publiques (sous-total)	65,70 %	210 557,00 €
Union européenne		
État (fond vert)	53,67 %	172 000,00 €
Conseil régional		
Conseil départemental		
E.P.C.I (établissement public de coopération intercommunale)	12,03 %	38 557,00 €
Communes		
Autres (à détailler)		
Autofinancement (sous-total)	34,30 %	
Fonds propres		109 896,79 €
Emprunts		
Mécénat		
Autres (à détailler)		
MONTANT GLOBAL DES RESSOURCES		320 453,79 €

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE DEMANDER** un fonds de concours à la Communauté de Communes Val de Cher Controis en vue de participer au financement de la création d'un logement dans le chai au taux le plus élevé.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout acte afférant à cette demande.
- **DE PRECISER** que la recette sera inscrite à l'article 13251.

Il est précisé que le montant demandé pour le fonds de concours est assuré, contrairement au montant du fonds vert qui est un maximum que la commune peut demander sur ce projet, mais ce montant n'est pas assuré. Il pourra être égal, inférieur ou nul si notre dossier n'est pas retenu.

Benoit DEFFIE demande si Yvette MASSET souhaite expliquer son vote. Elle indique qu'elle n'est pas d'accord sur le prix auquel a été acheté le hangar car l'estimation des domaines était moins élevée, d'où son vote.

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 9
Vote pour : 10
Vote contre : 0
Abstention(s) : 1

Le conseil municipal décide :

- **DE DEMANDER** un fonds de concours à la Communauté de Communes Val de Cher Controis en vue de participer au financement de la création d'un logement dans le chai au taux le plus élevé.
- **D'AUTORISER** Madame la Maire à signer tout acte afférant à cette demande.
- **DE PRECISER** que la recette sera inscrite à l'article 13251.

2. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE « FONDS VERT » CREATION D'UN LOGEMENT AU 3BIS RUE DU GUE EN CENTRE BOURG

Le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de solliciter des financements pour l'année 2025, au taux le plus élevé, dans le cadre du « Fonds Vert ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en date du 14 décembre 2022, relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Considérant que le « Fonds Vert » vise à accélérer la transition écologique des collectivités et à les accompagner dans leurs projets de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie,

Considérant que la Commune de Seigy envisage de déployer un projet pouvant relever des mesures de soutien proposées par le « Fonds Vert ».

Considérant que la Commune de Seigy envisage de déployer un projet pouvant relever des mesures de soutien proposées par le « Fonds Vert » - Friches.

Madame la Maire rappelle que l'opération se décompose ainsi :

- Achat du chai : 50 000,00 €
Et Frais de notaire : 1 566,92 €

- Travaux du logement aménagé dans la grange :
 - VRD : 14164,00 €
 - Démolition gros œuvre maçonnerie : 59 230,00 €
 - Charpente bois : 2 000,00 €
 - Couverture - Etanchéité : 5 525,00 €
 - Menuiserie bois : 14 860,00 €
 - Plâtrerie - isolation - faux plafonds : 16 366,00 €
 - Electricité VMC : 22 754,00 €
 - Climatisation PAC : 19 846,00 €
 - Plomberie- sanitaire : 10 634,00 €
 - Carrelage- faïence : 14 072,00 €
 - Peinture - nettoyage : 5 516,00 €

- Dépollution et démolition du hangar : 58 630,15 €

- Honoraires d'architecte : 24 359,72 €

- Diagnostic amiante et plomb : 930,00 €

Cette opération est évaluée à 320 453,79 € HT.

Il est rappelé que le montant demandé pour le fonds de concours est assuré, contrairement au montant du fonds vert qui est un maximum que la commune peut demander sur ce projet, mais ce montant n'est pas assuré. Il pourra être égal, inférieur ou nul si notre dossier n'est pas retenu.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

RESSOURCES	%	MONTANT
Aides publiques (sous-total)	65,70 %	210 557,00 €
Union européenne		
État (fond vert)	53,67 %	172 000,00 €
Conseil régional		
Conseil départemental		
E.P.C.I (établissement public de coopération intercommunale)	12,03 %	38 557,00 €
Communes		
Autres (à détailler)		
Autofinancement (sous-total)	34,30 %	
Fonds propres		109 896,79 €
Emprunts		
Mécénat		
Autres (à détailler)		
MONTANT GLOBAL DES RESSOURCES		320 453,79 €

Il est proposé au conseil municipal de :

- De solliciter l'aide financière de l'État au taux maximum, au titre du dispositif « Fonds Vert » - Friches, pour la démolition d'un chai et la création d'un logement d'un montant de 320 453,79 € HT,
- D'autoriser le Maire à solliciter cette subvention auprès de l'État et à signer tout document y afférant.
- D'inscrire les dépenses correspondantes au budget communal 2025.

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 9
Vote pour : 10
Vote contre : 0
Abstention(s) : 1

Le conseil municipal décide :

- De solliciter l'aide financière de l'État au taux maximum, au titre du dispositif « Fonds Vert » - Friches, pour la démolition d'un chai et la création d'un logement d'un montant de 320 453,79 € HT,
- D'autoriser le Maire à solliciter cette subvention auprès de l'État et à signer tout document y afférant.
- D'inscrire les dépenses correspondantes au budget communal 2025.

3. PARTICIPATION FINANCIERE EXCEPTIONNELLE DE LA COLLECTIVITE AU RESTE A CHARGE D'UN AGENT SUITE A UN ACCIDENT DE TRAVAIL

Un agent technique de la collectivité a subi un accident de travail ayant entraîné la casse de ses lunettes. Si l'assurance statutaire couvre une partie des frais, un **reste à charge** subsiste pour l'agent.

Proposition

Afin de soutenir l'agent dans cette situation, il est suggéré que la commune participe, à titre **exceptionnel**, au paiement de **50 % du reste à charge**, dans la limite maximale de **150,00 €**.

Cette aide, soumise à l'approbation du conseil municipal, s'inscrit dans une démarche de solidarité envers les agents victimes d'accidents liés à leur activité professionnelle.

Françoise PLAT explique qu'au moment de la rédaction de la note de synthèse, le montant du reste à charge n'était pas connu.

Benoit DEFFIE demande si la totalité peut être prise en charge. Le conseil municipal est d'accord pour modifier la délibération dans le sens que la totalité du reste à charge s'élevant à 221,60 € soit pris en charge.

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 9
Vote pour : 11
Vote contre : 0
Abstention(s) : 0

Le conseil municipal décide à l'unanimité une participation à titre **exceptionnel** au paiement de la totalité du reste à charge soit **221,60 €**.

4. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER POUR L'ORGANISATION DE LA MARCHE ROSE DU 12 OCTOBRE 2025

La lutte contre le cancer du sein constitue un enjeu majeur de santé publique, comme en témoignent les 60 000 nouveaux cas diagnostiqués chaque année en France. Octobre, mois dédié à la sensibilisation à cette maladie, offre une opportunité de mobiliser les citoyens autour de la prévention, du dépistage et de la solidarité envers les personnes touchées. Dans ce cadre, la Ligue contre le cancer, association reconnue d'utilité publique, organise des actions de sensibilisation et de collecte de fonds au profit de la recherche et de l'accompagnement des malades.

La Commune de Seigy souhaite s'associer à cette démarche en accueillant la Marche Rose le 12 octobre 2025, une manifestation ouverte à tous, combinant marche pédestre et actions de prévention. Cet événement permet de :

- Sensibiliser la population aux enjeux du dépistage précoce et aux habitudes de vie favorables à la santé (alimentation, activité physique) ;
- Mobiliser les acteurs locaux autour d'une cause commune ;
- Soutenir financièrement la recherche et l'accompagnement des patients, via le reversement des dons collectés ;
- Animer le territoire en proposant une activité inclusive, accessible à tous les âges et niveaux de mobilité.

La participation de la Commune à la Marche Rose s'inscrit dans une démarche de santé publique et de cohésion sociale, en lien avec les priorités nationales (Plan cancer 2021-2030, PNNS) et les attentes des habitants.

La convention projetée précise les obligations réciproques (mise à disposition du domaine public, sécurité, reversement des dons) et respecte les principes de transparence financière et de neutralité politique, conformément à la jurisprudence administrative.

L'événement contribuera à :

- Renforcer les liens entre la Commune, les associations et les acteurs de santé ;
- Valoriser l'engagement de Seigy en faveur des causes solidaires ;
- Dynamiser l'attractivité du territoire via une manifestation inclusive.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat avec le Comité départemental de la Ligue contre le cancer pour l'organisation de la Marche Rose du 12 octobre 2025.
-

- D'autoriser Madame la Maire (ou son représentant légal) à :
 - Signer ladite convention ainsi que ses éventuelles annexes ;
 - Engager les dépenses nécessaires à la mise à disposition du domaine public et à la sécurisation de l'événement, dans la limite des crédits inscrits au budget communal ;
 - Reverser à la Ligue contre le cancer l'intégralité des dons collectés lors de la manifestation.

Un point sur l'organisation de la marche rose est réalisé.

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat avec le Comité départemental de la Ligue contre le cancer pour l'organisation de la Marche Rose du 12 octobre 2025.
- D'autoriser Madame la Maire (ou son représentant légal) à :
 - Signer ladite convention ainsi que ses éventuelles annexes ;
 - Engager les dépenses nécessaires à la mise à disposition du domaine public et à la sécurisation de l'événement, dans la limite des crédits inscrits au budget communal ;
 - Reverser à la Ligue contre le cancer l'intégralité des dons collectés lors de la manifestation.

Nombre de conseillers :
En exercice : 14
Présents : 9
Vote pour : 11
Vote contre : 0
Abstention(s) : 0

La présente délibération sera :

- Transmise en préfecture dans les 15 jours suivant son adoption ;
- Publiée sur le site internet de la Commune et affichée en mairie ;
- Notifiée au Comité départemental de la Ligue contre le cancer.

C. FISCALITÉ

1. ETABLISSEMENT DES TARIFS 2026

Il est proposé au Conseil Municipal d'établir les tarifs 2026.

Madame la maire et les adjoints proposent les modifications suivantes :

a. LES TARIFS COMMUNAUX :

En bleu, proposition pour 2026.

Libellé	Tarifs 2025	Propositions 2026
Prix du stationnement (camion vente stationnement exceptionnel) (au passage)	22,00 €	22,00 €
Prix du stationnement (camion vente ayant un stationnement régulier) (à l'année)	22,00 €	22,00 €
TERRASSE (à l'année)	23,00 €	23,00 €
Cirque	Pas de tarif	25,00 €/jour

Enlèvement de détritus Prix 2026 Avec chauffeur	Petit camion	80,00 €/HEURE	80,00 €/ HEURE
	Gros camion	100,00 €/HEURE	100,00 €/HEURE
	Par Agent supplémentaire	50,00 €/ heure/ agent supplémentaire	50,00 €/heure/agent supplémentaire

b. TARIFS CIMETIERE

Propositions 2026 : ci-dessous en bleu.

Modèle	Dimension	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans
Concession	2 m 30 x 1 m	225,00€	385,00€	230,00 €	390,00 €
Columbarium	Intérieur : Profondeur = 30 cm Largeur = 50 cm Hauteur = 42 cm	990,00 €	1 280,00 €	995,00 €	1 285,00 €
Cavurne	Intérieur : 60 cm x 60 cm	225,00 €	385,00 €	230,00 €	390,00 €

c. TARIFS SALLE POLYVALENTE

11 locations payantes.

RECETTES 2025 DE LA SALLE POLYVALENTE EN COURS : 4225 €.

DEPENSES 2025 SALLE POLYVALENTE EN COURS (eau- Electricité- gaz) : 9322,91 €

TYPE DE SALLE	OPTIONS	DOMICILIATION DES LOCATAIRES (Sauf associations)	TARIFS	Propositions
			2025	2026
Grande salle Week-end	Avec cuisine	Commune et employés municipaux	440,00 €	445,00 €
		Hors commune	765,00 €	770,00 €
	Sans cuisine	Commune et employés municipaux	260,00 €	265,00 €
		Hors commune	430,00 €	435,00 €
Grande salle Coupée Par la cloison Week-end	Avec cuisine	Commune et employés municipaux	230,00 €	235,00 €
		Hors commune	440,00 €	445,00 €
	Côté scène avec sono sans cuisine	Commune et employés municipaux	190,00 €	195,00 €
		Hors commune	330,00 €	335,00 €
Salle de réunion Week-end	Sans cuisine	Commune et employés municipaux	60,00 €	60,00 €
		Hors commune	80,00 €	80,00 €
	Prix de l'heure		15,00 €	15,00 €
Grande salle Prix d'1 h 30 min (comprenant location et ménage) (au-delà c'est le tarif à la journée)	Avec cuisine	Commune et employés municipaux Organismes (associations, sociétés, entrepreneurs, autoentrepreneurs...)	50,00 €	50,00 €
		Hors commune particuliers Organismes (associations, sociétés, entrepreneurs, autoentrepreneurs...)	60,00 €	60,00 €
	Sans cuisine	Commune et employés municipaux Organismes (associations, sociétés, entrepreneurs, autoentrepreneurs...)	30,00 €	30,00 €

	Hors commune particuliers Organismes (associations, sociétés, entrepreneurs, autoentrepreneurs...)	40,00 €	40,00 €
Journée en semaine		190,00 €	195,00 €
* dès la 2EME location annuelle pour les associations Seigysoises ou par section pour le Foyer Rural		130,00 €	135,00 €
Associations et organismes hors commune		225,00 €	230,00 €
Utilisation régulière et gratuite de la grande salle par des associations : participation annuelle aux charges (pour 1 séance d'une heure par semaine)		155,00 €	160,00 €
Utilisation régulière de la grande salle par des autoentrepreneurs ou autres : participation annuelle aux charges (pour une séance d'une heure par semaine)			100,00 €/mois
Utilisation régulière de la grande salle par des autoentrepreneurs ou autres : participation annuelle aux charges (pour une séance de deux heures par semaine)			180,00 €/mois

Ménage pour chaque occupation de la salle :

Un chèque de caution de 500 € est systématiquement demandé.

Chèque de caution pour chaque utilisation pour le matériel :

Un chèque de caution de 1 000,00 € sera toujours demandé au locataire de la salle.

Ce chèque est encaissé en cas de dégradation de la salle ou du matériel.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter les tarifs mentionnés ci-dessus et d'autoriser Madame la maire à signer tous les contrats qui engageront le bénéficiaire du service, à verser le montant total du service rendu, auprès du service de gestion comptable de ROMORANTIN, Comptable de la Commune.

Échange sur la révision des tarifs d'utilisation régulière La discussion porte sur la proposition de tarifs différenciés entre les associations et les autoentrepreneurs.

Mme PLAT suggère :

- le retrait temporaire de ce nouveau barème tarifaire, une concertation préalable avec l'autoentrepreneur directement concerné par cette modification,
- Un report du vote à une séance ultérieure, au plus tard en décembre 2025, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Cette approche vise à garantir une décision éclairée, intégrant les retours des parties prenantes avant adoption définitive.

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstention(s) : 0

a. LES TARIFS COMMUNAUX :

Libellé	Propositions 2026
Prix du stationnement (camion vente stationnement exceptionnel) (au passage)	22,00 €
Prix du stationnement (camion vente ayant un stationnement régulier) (à l'année)	22,00 €
TERRASSE (à l'année)	23,00 €
Cirque	25,00 €/jour

Enlèvement de détritrus	Petit camion	80,00 €/HEURE
	Gros camion	100,00 €/HEURE
Prix <u>2026</u> Avec chauffeur	Par Agent supplémentaire	50,00 €/ heure/ agent supplémentaire

b. TARIFS CIMETIERE

Modèle	Dimension	15 ans	30 ans
Concession	2 m 30 x 1 m	230,00 €	390,00 €
Columbarium	<u>Intérieur :</u> Profondeur = 30 cm Largeur = 50 cm Hauteur = 42 cm	995,00 €	1 285,00 €
Cavurne	Intérieur : 60 cm x 60 cm	230,00 €	390,00 €

c. TARIFS SALLE POLYVALENTE

TYPE DE SALLE	OPTIONS	DOMICILIATION DES LOCATAIRES (Sauf associations)	Tarifs 2026
Grande salle Week-end	Avec cuisine	Commune et employés municipaux	445,00 €
		Hors commune	770,00 €
	Sans cuisine	Commune et employés municipaux	265,00 €
		Hors commune	435,00 €
Grande salle Coupée	Avec cuisine	Commune et employés municipaux	235,00 €
		Hors commune	445,00 €
Par la cloison Week-end	Côté	Commune et employés municipaux	195,00 €

	scène avec sono sans cuisine	Hors commune	335,00 €	
TYPE DE SALLE	OPTIONS	DOMICILIATION DES LOCATAIRES (Sauf associations)	Tarifs 2026	
Salle de réunion Week-end	Sans cuisine	Commune et employés municipaux	60,00 €	
		Hors commune	80,00 €	
	Prix de l'heure		15,00 €	
Grande salle Prix d'1 h 30 min (comprenant location et ménage) (au-delà c'est le tarif à la journée)	Avec cuisine	Commune et employés municipaux Organismes (associations, sociétés, entrepreneurs, autoentrepreneurs...)	50,00 €	
		Hors commune particuliers Organismes (associations, sociétés, entrepreneurs, autoentrepreneurs...)	60,00 €	
	Sans cuisine	Commune et employés municipaux Organismes (associations, sociétés, entrepreneurs, autoentrepreneurs...)	30,00 €	
		Hors commune particuliers Organismes (associations, sociétés, entrepreneurs, autoentrepreneurs...)	40,00 €	
	Journée en semaine			195,00 €

* dès la 2EME location annuelle pour les associations Seigysoises ou par section pour le Foyer Rural	135,00 €
Associations et organismes hors commune	230,00 €
Utilisation régulière et gratuite de la grande salle: participation annuelle aux charges (pour 1 séance d'une heure par semaine)	160,00 €

Ménage pour chaque occupation de la salle :

Un chèque de caution de 500 € est systématiquement demandé.

Chèque de caution pour chaque utilisation pour le matériel :

Un chèque de caution de 1 000,00 € sera toujours demandé au locataire de la salle.

Ce chèque est encaissé en cas de dégradation de la salle ou du matériel.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter les tarifs mentionnés ci-dessus
- et d'autoriser Madame la maire à signer tous les contrats qui engageront le bénéficiaire du service, à verser le montant total du service rendu, auprès du service de gestion comptable de ROMORANTIN, Comptable de la Commune.

2. TARIFS ANNONCEURS BULLETIN MUNICIPAL

Madame la Maire explique que pour l'élaboration du Bulletin Municipal annuel « SEIGY INFOS » la commune a fait appel à des annonceurs, pour lesquels il convient de voter le tarif afin de pouvoir leur demander leur contribution.

Il est proposé

- D'adopter les tarifs suivants :

	Pages couvertures (2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème} page)		Page intérieure	
	Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC
190x275 mm (page entière)	390,00 €	468,00 €	290,00 €	348,00 €
190X 132 mm (1/2 page)	340,00 €	408,00 €	240,00 €	288,00 €
90 X 125 mm (1/4 de page)	190,00 €	228,00 €	140,00 €	168,00 €
90 X 65 mm (carte de visite)	120,00 €	144,00 €	90,00 €	108,00 €

- D'approuver le règlement correspondant
- Et d'autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

La modification des tailles intervient dans le cadre de la reprise en interne de cette activité, précédemment confiée à un prestataire externe. Les nouvelles références ont été établies à partir des relevés effectués par Delphine, ce qui explique les écarts mineurs par rapport aux anciennes dimensions

Décision

Les votes se décomposent ainsi :

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter les tarifs suivants :

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Vote pour : 11

Vote contre : 0

Abstention(s) : 0

	Pages couvertures (2 ^{ème} , 3 ^{ème} , 4 ^{ème} page)		Page intérieure	
	Prix HT	Prix TTC	Prix HT	Prix TTC
190x275 mm (page entière)	390,00 €	468,00 €	290,00 €	348,00 €
190X 132 mm (1/2 page)	340,00 €	408,00 €	240,00 €	288,00 €
90 X 125 mm (1/4 de page)	190,00 €	228,00 €	140,00 €	168,00 €
90 X 65 mm (carte de visite)	120,00 €	144,00 €	90,00 €	108,00 €

- D'approuver le règlement correspondant
- Et d'autoriser Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

III. DECISIONS DE LA MAIRE

Madame la Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales, à savoir :

a) DECISION 2025-95 : ACHAT PAPIER EN-TETE

Considérant les devis de SB COMMUNICATION, La Fabrique du degré,

La mission de fourniture de papier en-tête est confiée à :

SB COMMUNICATION - 1, chemin des Carrières - 41130 BILLY

Cette mission s'élève à 94.00 € HT soit 112.80 € TTC.

b) DECISION 2025-96 : RENONCIATION AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LE BIEN CADASTRÉ SECTION B N°1012

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner n°04123925U0019, reçue le 4 septembre 2025, émanant de Maître Thibaut ROBERT, notaire à Saint-Aignan (41), concernant le bien cadastré :

B 1012 situé « Les Tassins »

Madame la Maire décide de renoncer au droit de préemption sur ce bien.

c) DECISION 2025-97 : IMPRESSION SEIGY INFOS

Considérant les devis de SB COMMUNICATION, La Fabrique du dégré, SOHE PRINT
La mission pour imprimer les bulletins municipaux est confiée à :
SB COMMUNICATION - 1, chemin des Carrières - 41130 BILLY
Cette mission s'élève à 1204,00 € HT soit 1444,80 € TTC.

Une consultation a été engagée auprès de plusieurs imprimeurs afin de sélectionner l'offre la plus compétitive pour le SEIGY-INFOS. La conception graphique sera réalisée en régie par Delphine, agent d'accueil et de gestion administrative, conformément aux orientations définies.

d) DECISION 2025-98 : ACHAT DE PIECES DETACHEES POUR L'AIRE DE JEUX

Considérant le devis de CIHB,
La mission de fourniture de pièces détachées pour l'aire de jeux est confiée à :
CIHB - 1346 ROUTE DE MIALLET - 24 470 ST PARDOUX LA RIVIERE
Cette mission s'élève à 78,60 € HT soit 94,32 € TTC.

e) DECISION 2025-99 : ACHAT D'UN PANNEAU D'INTERDICTION DE S'ARRETER ET DE STATIONNER POUR LA RUE DU GUE

Considérant le non-respect de la signalisation horizontale (bande jaune au sol), un panneau va être ajouté Rue du Gué,
Considérant le devis de SIGNAUX GIROD,
La mission de fourniture d'un panneau d'interdiction de s'arrêter et de stationner est confiée à :
SIGNAUX GIROD - 2 RUE ANTONIN MAGNE - 45400 FLEURY LES AUBRAIS
Cette mission s'élève à 79,66 € HT soit 95,59 € TTC.

f) DECISION 2025-100 : MISE EN PLACE D'UNE CLOTURE POUR L'AIRE DE JEUX DERRIERE LA SALLE POLYVALENTE

Considérant que pour sécuriser l'aire de jeux, il convient de la clôturer entièrement,
Considérant le devis de NEGOLOC
La mission de fourniture du matériel pour installer la clôture est confiée à :
NEGOLOC - LA FOURRERIE - 36 600 LYE
Cette mission s'élève à 344,76 € HT soit 413,71 € TTC.

g) DECISION 2025-101 : LOCATION SALLE POLYVALENTE DES 15 ET 16 NOVEMBRE 2025

Vu le règlement intérieur de la salle polyvalente,
Vu la délibération du conseil municipal N°54/2024 en date du 10 octobre 2024 relatif aux tarifs communaux pour l'année 2025.
Il est conclu entre la commune de Seigy et M xx un contrat de location de la salle polyvalente du 15 et 16 novembre 2025.
La location est de 440,00 €.

h) DECISION 2025-102 : ACHAT DECOR POUR OCTOBRE ROSE

Considérant qu'il est nécessaire d'améliorer les décors dans le cadre d'octobre rose.

Considérant le devis de LOIR DIFFUSION,

La mission de fourniture d'un décor pour octobre rose est confiée à :

LOIR DIFFUSION - ZAC DE LA VIGNERIE - 14160 DIVES SUR MER

Cette mission s'élève à 135,00 € HT soit 162,00 € TTC.

i) DECISION 2025-103 : ACHAT DE FOURNITURES DE PRODUITS D'ENTRETIEN

Considérant qu'il est nécessaire d'entretenir les locaux,

Considérant le devis de NPH CHRISTIN PROFESSIONNEL,

La mission de fournitures de produits d'entretien est confiée à :

NPH CHRISTIN PROFESSIONNEL - RUE DES CEPS - 18390 ST GERMAIN DU PUY

Cette mission s'élève à 302,90 € HT soit 363,48 € TTC.

j) DECISION 2025-104 : RENOUVELLEMENT DES DRAPEAUX

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler les drapeaux endommagés,

Considérant la recherche des prix sur MANUTAN COLLECTIVITES, COMAT ET VALCO, FABREGUE DUO, DIRECT COLLECTIVITES,

Considérant le devis de DIRECT COLLECTIVITES,

La mission de fournitures de 6 drapeaux français et 3 drapeaux européens est confiée à :

DIRECT COLLECTIVITES - 6 RUE RENE MARTRENCHAR - CS 10032 - 33152 CENON CEDEX

Cette mission s'élève à 211,20 € HT soit 253,44 € TTC.

Certains élus demandent de prendre des drapeaux de qualité supérieure.

Les équipements de qualité supérieure initialement sélectionnés n'ont pas répondu aux attentes en termes de durabilité. Malgré leur coût plus élevé, leur performance s'est avérée insatisfaisante, avec une usure prématurée (durée estimée à un an maximum), notamment dans des conditions climatiques exigeantes (exposition au vent, intempéries).

Pour des raisons budgétaires (un approvisionnement en qualité supérieure aurait représenté un coût proche de 500 € pour les besoins identifiés), nous avons opté pour des modèles économiques. Ces derniers ont été déployés sur plusieurs sites afin d'évaluer leur résistance comparative.

Une nouvelle évaluation sera menée pour vérifier si leur rapport durabilité/prix est équivalent à celui des modèles haut de gamme défaillants. Les résultats permettront d'ajuster la stratégie d'achat future, en privilégiant soit un fournisseur alternatif pour la qualité supérieure ou une solution économique validée si les performances le justifient.

Benoit DEFFIE propose la restauration d'un drapeau historique exposé en salle des fêtes

Lors de l'exposition récente dédiée aux déportés en salle des fêtes, un ancien drapeau a retenu l'attention pour sa valeur historique et esthétique. Son état actuel, bien que jugé "magnifique" sur le fond, révèle des signes de dégradation (couleurs passées, usure, besoin de réparation) qui nécessitent une intervention pour sa préservation.

Il faudrait identifier un·e artisan·e qualifié·e pour restaurer ce type de pièce (couture spécialisée, traitement des tissus anciens, éventuellement soie).

Plusieurs pistes ont été évoquées :

Annie DAUBENTON (Saint-Aignan) : Spécialiste reconnue en restauration de tapisseries et tapis.

Un expert national (anciennement basé à Montrichard) : Son nom n'a pas été précisé, mais son expertise est soulignée.

D'autres artisan·e·s : Mention d'un décorateur (Loches) et de la maison Marie Charles Hein.

Une personne prendra contact avec Annie DAUBENTON pour un premier diagnostic.

k) DECISION 2025-105 : REMPLACEMENT D'UNE CREMONE

Considérant qu'il est nécessaire d'entretenir les bâtiments,

Considérant le devis d'ESPRIT MENUISERIE,

La mission de remplacement d'une crémone est confiée à :

ESPRIT MENUISERIE - 7 RUE DE GATINES - 41110 SEIGY

Cette mission s'élève à 193,35 € HT soit 232,02 € TTC.

l) DECISION 2025-106 : REMPLACEMENT DE L'ALARME INCENDIE DE LA MAIRIE

Considérant qu'il est nécessaire d'entretenir les bâtiments et les équipements de sécurité,

Considérant que l'alarme incendie de la mairie est défectueuse,

Considérant le devis d'ALARME 41,

La mission de remplacement de l'alarme incendie de la mairie est confiée à :

ALARME 41- 33 RUE DE VILLEQUEMOY - 41110 COUFFY

Cette mission s'élève à 906,90 € HT soit 1088,28€ TTC.

m) DECISION 2025-107 : REPRISE DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE DE SEIGY CARRE C (39 concessions concernées)

Considérant la délibération N°46/2025 du conseil municipal du 24 juillet 2025 décidant la reprise des concessions concernées par la procédure,

Considérant les devis des Pompes Funèbres Assistance, des Pompes Funèbres CATON, des Pompes funèbres FORGET, des Pompes Funèbres et Marbrerie BOUVIER-GOURY, des Pompes Funèbres Générales de Blois, et des Pompes Funèbres de Sologne

La mission de reprise des concessions dans le cimetière de SEIGY carré C est confiée à :

POMPES FUNEBRES DE SOLOGNE - 60 RUE ARISTIDE BOURICAUT - 41 200 PRUNIERS EN SOLOGNE

Cette mission s'élève à 9 587,50 € HT soit 11 505,00 € TTC.

n) DECISION 2025-108 : ISOLATION PERIPHERIQUE DE LA DISTILLERIE

Considérant le devis N°2009484974 de POINT P,
La mission de l'isolation périphérique de la distillerie est confiée à :
POINT P - 3 RUE MARCEL DASSAULT - 41140 NOYERS SUR CHER
Cette mission s'élève à 1 792,91 € HT soit 2 151,49 € TTC.

o) DECISION 2025-109 : REALISATION DE DEUX FRESQUES

Considérant les devis de Kevin LEGALL, GEOGRAFFEUR, Eléonore ZETTOR, M. PLUME, M. BROSSE
La mission pour réaliser les deux fresques est confiée à :
GEOGRAFFEUR - 4, rue de Senlis - 60520 THIERS-SUR-THEVE
Cette mission s'élève à 2 600.00€. TVA non applicable

p) DECISION 2025-110 : LOCATION SALLE POLYVALENTE DES 30 ET 31 MAI 2026

Vu le règlement intérieur de la salle polyvalente,
Vu la délibération du conseil municipal N°54/2024 en date du 10 octobre 2024 relatif aux tarifs communaux pour l'année 2025.
Il est conclu entre la commune de Seigy et Mme XXX un contrat de location de la salle polyvalente du 30 au 31 mai 2026. La location est de 440,00 € (sous réserve des nouveaux tarifs pour l'année 2026).

IV. DATE DES COMMISSIONS - CONSEIL MUNICIPAL - MANIFESTATIONS

Du 06/10/2025 au 08/11/2025 : remaniement cadastral

12/10/2025 : marche rose

28/10/2025 à 10 h 00 : commission communication - relecture du bulletin

03/11/2025 à 9 h 30 : commission communication validation BAT

04/11/2025 à 18 h 00 : conseil d'école à Couffy

(07/11/2025 à 9 h 30 : commission communication sous réserve en fonction du 03/11)

13/11/2025 à 18 h 15 : conseil municipal

24/11/2025 à 17 h 00 : commission action sociale

27/11/2025 à 10 h 00 : commission finances

11/12/2025 à 18 h 15 : conseil municipal

15/12/2025 à 10 h 30 : commission contrôle des élections

10/01/2026 à 17 h 00 : vœux de la maire

V. QUESTIONS DIVERSES

➤ **À retenir – Élections municipales 2026**

Les 15 et 22 mars 2026 auront lieu les prochaines élections municipales. Ces dates sont à inscrire dès maintenant dans vos agendas pour participer activement à l'organisation du scrutin (bureau de vote, logistique, etc.).

A. Intervention Françoise PLAT

➤ **Réunion SIVOS du 22/09**

Le devis pour le portillon de l'école de Châteauvieux a été présenté.

La demande de parents que la garderie devienne gratuite du fait de la suppression du ramassage scolaire a été rapporté. Il manquait d'informations sur les gains réalisés cette décision a été reportée.

Le cirque pour l'école sera installé à Seigy du 15 au 21 novembre en face de l'ancien mur de tennis, où il y a les nouvelles fresques.

Effectifs en baisse 101 maintenant 89 élèves en 2026 prévision de 70 élèves

Le contrat de la secrétaire s'arrête le 01/12 : la question du renouvellement ou non se pose.

➤ **Cours de danse**

A la rentrée 2026-2027 des cours de danses seront proposés : 5 h/ semaine.

Le gala aura lieu en juin 2027.

➤ **Renouvellement pour accroissement temporaire d'activité de l'agent contractuel**

Le présent contrat est renouvelé jusqu'au 31 octobre 2025 afin de répondre à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Prolongation conditionnelle pour remplacement d'agent en congé maladie Sous réserve des dispositions légales en vigueur, ce contrat pourra être prolongé au-delà du 31 octobre 2025 si un agent titulaire de la collectivité, dont le poste est identique ou équivalent, dépose un nouvel arrêt de travail pour maladie postérieurement à cette date. Cette prolongation interviendrait alors dans le cadre d'un remplacement temporaire.

➤ **Nouveau curé à Saint-Aignan**

Il est d'accord pour des expositions ou des concerts dans l'Eglise si cela respecte les conditions habituelles.

➤ **Inauguration entreprise ESPRIT MENUISERIE à SEIGY**

Cette entreprise remplace ELIOS.

B. Intervention de Bruno MAZIOU

➤ **Distillerie**

Les travaux à la distillerie ont repris par l'isolation des murs. Cela avance bien. Les agents réalisent ces derniers en régie.

➤ **Marche rose du 12/10/2025**

Le tracé sera effectué demain.

C. Intervention d'Evelyne CAIL

➤ Commission Services à la population - France Services du 24/09/2025

A Saint Aignan, voici les chiffres des différentes activités :

Accueils : 4678 (4080 en 2023)

France Titres (ANTS) : 352 (309 en 2023)

CPAM: 168 (330 en 2023)

Aide Administratives : 3000

Carsat : 130 (62 en 2023)

Ateliers collectifs ont également été dispensés : les fraudes et les arnaques en ligne
Les Sms et appels frauduleux.

D. Intervention d'Yvette MASSET

➤ Ville à joie à Meusnes.

Plusieurs stands : harcèlement scolaire, SMIEEOM, APE, opticien.

Un spectacle était organisé à côté. C'était bien.

E. Intervention de Pascal BRAULT

➤ Présentation de l'analyse financière par la conseillère aux décideurs locaux Mme Audrey GRIDAINE

Mme Françoise PLAT a souligné que la situation financière de la collectivité reste saine à ce jour.

Proposition d'étalement du projet de logements (Rue du Gué): Mme GRIDAINE a recommandé une réalisation par phases du projet immobilier, afin de :

- Lisser l'impact budgétaire sur la durée,
- Préserver les marges de manœuvre pour le prochain mandat.

Cette approche a été retenue par la collectivité, comme l'a confirmé Mme PLAT, afin d'éviter une pression excessive sur les finances publiques à court terme.

➤ Rencontre avec M GAREZ, nouveau propriétaire de la maison CHEVAIS Quai des Cochards

Lors d'une opération de bornage sur le sentier des Cochards, Pascal a échangé avec M. Garez, nouveau propriétaire de l'ancienne maison Chevais (sise Quai des Cochards). Le dialogue s'est déroulé dans un climat constructif.

Points abordés

Élagage des arbres : Discussion sur les travaux nécessaires le long de la sente des Cochards et de la RD 17.

Gestion des eaux pluviales : Questionnement sur l'entretien des modules de réception des eaux pluviales situés entre les propriétés Dupuis et Chevais (aujourd'hui détenue par M. Garez). Pascal s'est engagé à vérifier les documents existants.

Absence de convention : Aucun accord écrit n'a été identifié dans le dossier concernant la répartition des charges ou des interventions sur ces équipements.

Il est proposé :

- D'organiser une reconnaissance sur place avec l'ensemble des parties prenantes (propriétaires concernés, services techniques) pour évaluer précisément les enjeux (localisation des modules, état des arbres, etc.).
- De formaliser par écrit les engagements de chaque propriétaire (entretien, coûts, fréquence des interventions).
- De soumettre le projet aux propriétaires pour validation avant signature.

➤ **Entretien du Chemin intercommunal Châteauvieux-Seigy**

Les travaux auront lieu du 13/10/2025 au 17/10/2025.

Les matériaux et le matériel sont commandés.

C'est la commune de Châteauvieux qui les réalise cette année.

➤ **Pont du camping**

Les travaux sont terminés. Le chainage est posé. Un renfort du pied du pont rive gauche a été ajouté.

➤ **Panneautage pour octobre rose**

➤ **Réparation du chauffage de l'école**

➤ **Travaux d'élagage à la Grand Chardon sur le haut de la grand chardon.**

➤ **Travaux Rue de la Pilouette**

Les travaux sur la Rue de la Pilouette ont débuté ce jour. Ils concernent principalement le réseau d'eaux pluviales et sont réalisés par l'entreprise ATP.

Un problème d'implantation a été identifié concernant la canalisation de gaz.

F. Intervention de Florence FOUSSIER

➤ **Vérification des poteaux incendie : 12 septembre 2025**

Le contrôle a révélé des observations mineures sur deux à trois poteaux, sans anomalie critique nécessitant une intervention urgente.

Extension du réseau : En prévision des trois nouvelles constructions en cours au Chemin des Tassins, il est proposé d'installer un poteau d'incendie supplémentaire dans ce secteur pour garantir la couverture en sécurité incendie.

➤ **SCOT**

Réunion du 16/09.

➤ **AG du CAUE à Vendôme**

Bilan de leur activité.

➤ **Rencontre avec LC Dance**

➤ **Réunion du SIVOS le 22/09**

- **Rencontre entre les adjoints et Nadège POULINGUE sur l'avenir de son contrat et ses attentes.**
- **Réalisation d'une clôture de l'aire de jeux le 24/09**
Il est envisagé également la pose d'un filet le long du ruisseau où avant il y avait un grillage pour empêcher que le ballon ne tombe dans le ruisseau. Les poteaux d'avant vont pouvoir être remis, reste à acheter le filet.
- **Commission bâtiment du 24/09/2025**
Le conseil municipal a été informé de perturbations occasionnées par les échanges entre élus dans le hall d'accueil, susceptible d'impacter le travail du personnel administratif. À ce titre, Françoise PLAT:
 - Incite les élus à privilégier les échanges à l'étage plutôt que dans l'espace d'accueil ;
 - Rappelle la nécessité de limiter les conversations prolongées dans cette zone, afin de préserver un environnement de travail serein pour les agents.

Les descentes d'eaux pluviales de l'ombrière ne sont actuellement pas raccordées à un système d'évacuation. Solutions retenues : Installation de cuves de récupération au pied de l'ombrière, avec un système de trop-plein redirigé vers l'étang communal.

Aménagement du terrain acquis auprès de M. Lebert

Deux options sont envisagées pour ce terrain, en cohérence avec la gestion durable des eaux pluviales :

Option 1 : Création d'un bassin de rétention pour compléter le dispositif existant (à étudier : dimensionnement, coût, intégration paysagère) ;

Option 2 : Pose d'une bâche étanche (solution temporaire ou complémentaire, sous réserve d'une analyse technique et environnementale).

- **23/09 : assemblée générale de l'association des parents d'élèves (APE)**
Remerciement à la municipalité pour avoir participé.
Halloween sera organisé à Seigy en partenariat avec la commune dans le labyrinthe.
Le conseil municipal accepte le prêt gratuit de la salle polyvalente pour cette manifestation.
Une buvette avec une petite restauration seront mises en place pour halloween, ainsi que pour le cinéma plein air du 10/07/2026.
- **02/10 : décoration pour octobre rose.**
Le vent du samedi a fait s'envoler toute la décoration.
- **Réunion sur les logements vétustes, le syndrome de Diogène.**
- **Réunion de l'Agence Régionale de santé avec Jérémy CEDIE référent pour les animaux nuisibles comme les chenilles processionnaires, le frelon asiatique, le moustique tigre, certaines fourmis...**
Reconnaitre les plantes invasives telles que l'ambrosie, la berce du caucase.
Dès qu'une espèce est constatée sur le territoire, il faut les signaler.

➤ **07/10 : scot**

➤ **08/10 : PLUIH**

Il serait finalisé en 2027. Le diagnostic devrait être établi avant mars 2026.

➤ **09/10 : réunion avec les pays sur les dossiers en cours présents dans le contrat de pays**

Concernant le projet de géothermie : Le développement de ce projet est actuellement suspendu, en raison des travaux en cours et de ceux prévus à court terme. Les travaux complémentaires liés à l'isolation seront intégralement pris en charge par la collectivité.

Une réévaluation technique et financière du dossier sera menée afin d'en préciser les perspectives et les modalités de reprise.

S'agissant des logements : Les critères initiaux ne peuvent plus être satisfaits, la collectivité ayant décidé de ne pas retenir le projet de création de logements sociaux. Une notification officielle sera adressée aux parties prenantes pour les informer de cette décision.

➤ **Sécurisation du bar**

Un premier devis a été reçu. Il est convenu d'attendre le second devis et de réfléchir ce que la commune souhaite sécuriser. Il faudrait lui demander ce que lui demande son assurance.

➤ **Réception des travaux pour l'installation des caméras**

Petit souci : l'entreprise s'est branchée sur le compteur du Bar pour les caméras installées sur ce bâtiment. R2 va intervenir pour régulariser cette situation.

➤ **Génération d'un plan général du cimetière**

Plan des 2 cimetières sur un seul document.

G. Intervention de Pédro BACHLER

➤ **CNAS**

Pas mal de modification.

L'URSSAF taxe un peu plus les avantages versés aux agents.

Les participations ont été augmentés pour prendre en compte la partie versée à l'URSSAF.

Il propose de se rendre dans les communes adhérentes pour présenter les diverses offres et changements aux agents.

➤ **Pays**

Il présentera le compte rendu de la réunion lors du prochain conseil.

Fin de la séance 21 h 00.

LISTE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 9 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 9 Octobre à 18 heures 15 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} octobre 2025, s'est réuni à la Mairie dans la salle du conseil, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, maire. La convocation a été affichée le 1^{er} octobre 2025.

Étaient présents : Mesdames Françoise PLAT - Florence FOUSSIER - Claude DUVOUX- Yvette MASSET - Evelyne CAIL - et Messieurs Pascal BRAULT - Pedro BÄCHLER - Benoit DEFFIE - - Bruno MAZIOU.

Étaient absents excusés : Patrick MOREL - Annik MOREL - Jean-Luc ESNAULT ayant donné pouvoir à Pascal BRAULT - François VIGREUX ayant donné pouvoir à Florence FOUSSIER.

Était absent : Sylvain DECOURS

Madame Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Yvette MASSET est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N° d'ordre	Délibérations	Rapporteurs	Décision
58/2025	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 11 SEPTEMBRE 2025	Françoise PLAT	Approuvée
59/2025	DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°3	Françoise PLAT	Approuvée
60/2025	DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHER CONTROIS DANS LE CADRE DE LA DEMOLITION, LE DESAMIANTAGE DU CHAI POUR LA CREATION D'UN LOGEMENT	Françoise PLAT	Approuvée
61/2025	DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE « FONDS VERT » - FONDS FRICHE - CREATION D'UN LOGEMENT AU 3BIS RUE DU GUE EN CENTRE BOURG	Françoise PLAT	Approuvée
62/2025	PARTICIPATION FINANCIERE EXCEPTIONNELLE DE LA COLLECTIVITE AU RESTE A CHARGE D'UN AGENT SUITE A UN ACCIDENT DE TRAVAIL	Françoise PLAT	Approuvée
63/2025	AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER POUR L'ORGANISATION DE LA MARCHE ROSE DU 12 OCTOBRE 2025	Françoise PLAT	Approuvée
64/2025	ETABLISSEMENT DES TARIFS 2026	Françoise PLAT	Approuvée
65/2025	TARIFS ANNONCEURS BULLETIN MUNICIPAL	Françoise PLAT	Approuvée

N° d'ordre	Autres points à l'ordre du jour
III	DECISIONS DE LA MAIRE
IV	DATE DES COMMISSIONS- CONSEIL MUNICIPAL ET MANIFESTATIONS
V	QUESTIONS DIVERSES

La secrétaire de séance,


Yvette MASSET

La Maire


Françoise PLAT

